

Subventions pour congrès

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 2001, la subvention suivante :

- 3 000 F (457,35 €) au Théâtre Universitaire de Franche-Comté pour l'organisation du colloque «Théâtre et nouvelles technologies», qui a eu lieu du 15 au 17 novembre dernier, à l'IUFM Griffon. Une trentaine de personnes ont participé aux travaux.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la somme de 3 000 F (457,35 €) sera imputée au chapitre 92.95.6574.89052 CS 200, abondé par un virement équivalent de la ligne 92.95.65738.89052 CS 200.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.